

QUÉBEC

MRC DE BELLECHASSE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE

Séance
ordinaire
mars
2016

Séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse, MRC de Bellechasse, tenue le 9 mars 2016 au lieu ordinaire des séances du conseil, à 20 h, à laquelle séance sont présents :

M. Dominic Roy, maire
M. Carl Robichaud, conseiller
M. Martin Lacasse, conseiller
M^{me} Lynda Carrier, conseillère
M. François Audet, conseiller
M. Ghislain Bélanger, conseiller
M. Vincent Fortier, conseiller

Tous membres du conseil et formant quorum.

Est également présent M. Nicolas St-Gelais, directeur général

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Dominic Roy déclare la séance ouverte et adresse un mot de bienvenue à toutes les personnes présentes.

160301

PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par François Audet
appuyé par Vincent Fortier

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 février 2016 est adopté tel que rédigé.
Adopté

160302

COMPTES

Le rapport des dépenses autorisées et payées de 277 552,31 \$ et celui des revenus de 683 526,92 \$ pour le mois de janvier 2016 sont approuvés tels que présentés. Les dépenses se détaillent comme suit :
Adopté

Administration générale :	45 326,55
Sécurité publique :	18 962,94
Transport :	53 038,74
Hygiène du milieu :	29 088,80
Santé et bien-être :	1 722,04
Aménagement et urbanisme :	1 635,18
Loisirs et culture :	56 183,36
Frais de financement :	71 594,70

RAPPORT DU MAIRE

AVIS DE
MOTION

Je, François Audet, conseiller, donne avis de motion, par les présentes, qu'un règlement concernant la rémunération des élus sera déposé à une

séance ultérieure du conseil pour adoption.
Instructions sont, par les présentes, données au directeur général de préparer ou de faire préparer les procédures requises.

Lynda Carrier, conseillère

AVIS DE
MOTION

Je, Ghislain Bélanger, conseiller, donne avis de motion, par les présentes, qu'un règlement concernant la division de la municipalité en districts électoraux sera présenté à une séance ultérieure du conseil pour adoption.

Instructions sont, par les présentes, données au directeur général de préparer ou de faire préparer les procédures requises.

Vincent Fortier, conseiller

AVIS DE
MOTION

Je, François Audet, donne avis de motion, par les présentes, qu'un règlement concernant le lotissement sera déposé à une séance ultérieure du conseil pour adoption.

Instructions sont, par les présentes, données au directeur général de préparer ou de faire préparer les procédures requises.

Martin Lacasse, conseiller

AVIS DE
MOTION

Je, Ghislain Bélanger, donne avis de motion, par les présentes, qu'un règlement sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés sera déposé à une séance ultérieure du conseil pour adoption.

Instructions sont, par les présentes, données au directeur général de préparer ou de faire préparer les procédures requises.

Vincent Fortier, conseiller

160303

HÔTEL DE VILLE
ENTÉRINEMENT DE FIN D'EMPLOI

CONSIDÉRANT que la municipalité a mis fin à l'emploi de Mme Nancy Aubin, technicienne en bureautique du service de l'administration générale ;

CONSIDÉRANT que la municipalité et Mme Aubin ont convenu des modalités incluses dans une entente de fin d'emploi ;

CONSIDÉRANT qu'il est requis pour la Municipalité de désigner les mandataires pour signer la dite entente;

CONSIDÉRANT que la dite entente a été signée par la deux parties le 3 février 2016;

Il est proposé par Lynda Carrier
appuyé par Ghislain Bélanger

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le conseil désigne le maire et le directeur général comme signataires de l'entente de fin d'emploi.

Le maire et le directeur général entérinent la fin d'emploi datée du 3 février 2016.

Adopté unanimement

160304

SERVICE ADMINISTRATIF

ENGAGEMENT SECRÉTAIRE COMPTABLE

CONSIDÉRANT le besoin de main-d'œuvre en raison de la vacance du poste de secrétaire comptable ;

CONSIDÉRANT l'ouverture de poste affiché du 4 février au 16 février 2016 ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection ;

Il est proposé par Vincent Fortier
appuyé par François Audet

ET RÉSOLU CE QUI SUIVIT :

1. Le conseil autorise l'embauche de Mme Josianne Morin pour agir à titre de secrétaire comptable au Service administratif ;

2. Elle sera rémunérée suivant les conditions établies à l'intérieur de la Politique salariale en vigueur ;

3. Le conseil autorise le directeur général à signer le contrat d'embauche.
Adopté

160305

EXTINCTION DE SERVITUDE

LOTS 3 859 283 et 4 529 922

CONSIDÉRANT que cette assiette de servitude n'est aucunement utile à personne ;

CONSIDÉRANT que l'immeuble de la municipalité fait partie de l'ancien lot de la Fabrique ;

Il est proposé par Martin Lacasse
appuyé par François Audet

ET RÉSOLU CE QUI SUIVIT :

1. Le conseil accepte l'annulation de la servitude de passage qui affectait le terrain de la Résidence Charles-Couillard pour le bénéfice de l'ancien lot 119 de la Fabrique.
Adopté

160306

ACCEPTATION DE SOUMISSION

FAUCHAGE DES ABORDS DE ROUTES

CONSIDÉRANT que la municipalité désire octroyer le contrat pour le fauchage des abords de route ;

CONSIDÉRANT que suite au dépôt des appels d'offres du 7 mars 2016, le prix soumis par Débroussaillage Lamontagne est au montant de 8 048 \$, taxes incluses, pour le fauchage des abords de route ;

Il est proposé par Ghislain Bélanger
appuyé par Vincent Fortier

ET RÉSOLU CE QUI SUIVIT :

1. Le conseil accorde le contrat à Débroussaillage Lamontagne pour

le fauchage des abords de route au montant de 8 048 \$ taxes incluses.
Adopté unanimement

160307 ACCEPTATION DE SOUMISSION
ENTRETIEN MÉNAGER

CONSIDÉRANT que la municipalité désire octroyer le contrat pour assurer les services d'entretien ménager à l'Hôtel-de-ville ;

CONSIDÉRANT que suite à des approches auprès de plusieurs soumissionnaires, un seul d'entre eux a déposé une soumission en bonne et due forme, soit la compagnie 9173-0515 Québec inc. ;

Il est proposé par Martin Lacasse
appuyé par François Audet

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le conseil accorde le contrat à 9173-0515 Québec inc. pour le service d'entretien ménager à l'Hôtel-de-ville au montant de 165\$ par mois, excluant les taxes.

Adopté unanimement

160308 VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES

CONSIDÉRANT les articles 1022 à 1060 du Code municipal qui concernent la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes, ainsi que l'article 251 de la Loi sur la fiscalité municipale ;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil de la municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse ont pris connaissance de l'état de toutes les personnes endettées envers la municipalité pour taxes municipales au 31 décembre 2015.

Il est proposé par Martin Lacasse
appuyé par Lynda Carrier

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le conseil accepte que le directeur général soit autorisé à expédier un avis recommandé aux citoyens qui ont des arrérages de taxes et de laisser jusqu'au 14 mars 2016 pour le paiement complet incluant les intérêts courus.

2. Le conseil accepte que, lorsque cette date sera dépassée, que le directeur général soit autorisé à transmettre à la MRC de Bellechasse l'état de toutes les personnes endettées envers la municipalité pour les immeubles où il reste des arrérages de taxes applicables aux années 2013 et 2014 et ce, pour la procédure de vente pour taxes impayées.

3. Le conseil accepte qu'au moment de la mise en vente, M. Nicolas St-Gelais, directeur général et/ou M. Jean-Francois Comeau, directeur général adjoint, soient autorisés par la municipalité à enchérir, s'il y a lieu, pour et au nom de la municipalité sur toute offre déposée et jugée inférieure aux taxes municipales et scolaires dues ainsi qu'aux frais encourus pour leur récupération, relativement à un immeuble situé sur notre territoire et vendu aux enchères pour non paiement des taxes.

Adopté

160309 AMÉNAGEMENT D'UNE NOUVELLE RUE SUR LA ROUTE 279

CONSIDÉRANT la demande du Ministère des Transport du Québec ;

CONSIDÉRANT que cet accès permettra de dessiner un développement commercial et industriel ;

CONSIDÉRANT que cet accès faciliterait ce développement commercial et industriel par la route 279 ;

Il est proposé par François Audet
appuyé par Ghislain Bélanger

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. Le conseil affirme son intention d'aménager une nouvelle rue sur la route 279.

Adopté

160310

SERVICE DES LOISIRS
UTILISATION DU CELLULAIRE

Il est proposé par Martin Lacasse
appuyé par François Audet

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. Le conseil autorise le paiement d'une allocation de 40,00\$/mois à Mme Mélody Bilodeau-Gauvin pour l'utilisation de son cellulaire personnel à des fins municipales.

Adopté unanimement

160311

DEMANDE DE SUBVENTION
ÉCOLE SECONDAIRE DE 250 \$

CONSIDÉRANT que plus de 200 cyclistes prendront part, le vendredi 10 juin prochain, au deuxième Défi ESSA à vélo ;

CONSIDÉRANT que les élèves et leurs accompagnateurs feront l'aller-retour entre Saint-Anselme et Armagh, sur une distance de 118 km, sur la cycloroute de Bellechasse ;

CONSIDÉRANT que les fonds amassés pour l'occasion seront remis à la Fondation de l'école secondaire Saint-Anselme ;

Il est proposé par Martin Lacasse
appuyé par Lynda Carrier

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. Le conseil accorde une subvention de 250 \$ pour la tenue de l'activité Défi ESSA à vélo.

Adopté unanimement

160312

FABRIQUE SAINT-CHARLES 15 000 \$ (2 VERSEMENTS JUIN 2016, JUIN 2017)

CONSIDÉRANT que l'intérieur de l'église de Saint-Charles a été rafraîchi et restauré pour la dernière fois en 1970, alors que des travaux de peinture et de dorure ont été réalisés dans tout le bâtiment.

CONSIDÉRANT qu'en 1988, un tremblement de terre de magnitude 6,2, a laissé des fissures superficielles sur les murs latéraux de la nef de même que sur le mur intérieur arrière, notamment dans les cages d'escalier.

CONSIDÉRANT que la Fabrique a comme projet de réparer ce qui a été affecté par le tremblement de terre en demandant à un plâtrier d'effectuer les réparations sur la surface intérieure.

CONSIDÉRANT que les coûts de travaux additionnés aux frais de l'architecte s'élèvent à plus de 30 000 \$.

CONSIDÉRANT que la Fabrique de Saint-Charles demande à la municipalité une contribution de 15 000 \$ afin de l'appuyer dans la réalisation de ce projet.

CONSIDÉRANT que La fabrique assumera l'autre partie des coûts à même son budget.

Il est proposé par Ghislain Bélanger
Appuyé par Vincent Fortier

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le conseil octroie une subvention de 15 000 \$ à la Fabrique de Saint-Charles pour effectuer la restauration intérieure des murs de la nef de l'église. La subvention sera versée en 2 versements, un premier de 7500 \$ en juin 2016, un second de 7500 \$ en juin 2017.

Adopté

160313

ARRÊTS GOURMANDS 150 \$

Il est proposé par François Audet
appuyé par Martin Lacasse

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le conseil autorise le versement d'une contribution de 150 \$ servant à l'impression de cartes touristiques dans le but de promouvoir les arrêts gourmands et la cycloroute de Bellechasse.

Adopté

DIVERS

Vincent Fortier informe le conseil que plus de 1000 personnes ont fréquenté la patinoire extérieure cette saison.

PÉRIODE DE QUESTIONS

160314

CLÔTURE

Il est proposé par Martin Lacasse
appuyé par François Audet

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. La présente réunion est close à 20 h 50

Adopté

Le directeur général,

Le maire,

Nicolas St-Gelais

Dominic Roy
